



portant sur le développement humain peuvent jouer un rôle stratégique dans la promotion de la sécurité humaine.

- Aujourd'hui, la sécurité humaine englobe des questions comme la protection des civils dans les conflits armés, la réforme des régimes de sanctions pour en réduire le coût humain, la défense des droits des femmes dans des pays comme l'Afghanistan et la nécessité d'intervenir au nom des civils pour prévenir des massacres comme ceux qui se sont produits au Rwanda ou à Srebrenica.
- Il n'y a pas que les conflits armés qui menacent la sécurité des personnes. Des phénomènes transnationaux tels que le terrorisme, les coalitions criminelles et le trafic des armes de petit calibre, de la drogue et même des êtres humains peuvent exposer chacun d'entre nous à divers risques. La mondialisation suscite en effet de nouvelles menaces pour la sécurité humaine.
- Les épidémies et les catastrophes naturelles (inondations, séismes) comptent sans doute parmi les menaces à la sécurité humaine, mais le Canada a choisi de concentrer son action sur la protection des individus contre les menaces de violence.
- La politique canadienne en matière de sécurité humaine se place sous le slogan « Vivre à l'abri de la peur ». Elle vise à bâtir un monde où le respect des normes humanitaires universelles et la primauté du droit protègent effectivement tous les individus, où ceux qui violent les normes et les lois doivent répondre de leurs actes, et où les institutions internationales, régionales et bilatérales ont les moyens voulus pour défendre ces normes et les faire respecter.
- Le Canada a cinq objectifs prioritaires de politique étrangère pour promouvoir la sécurité humaine :
 - Protection des civils : nécessité de renforcer la volonté de la communauté internationale et d'accroître les ressources dont elle dispose pour réduire le coût humain des conflits armés. La priorité va aux mesures destinées à protéger les enfants touchés par la guerre et les personnes déplacées, ainsi qu'à l'élimination des mines terrestres, aux violations des droits de l'homme et à la prestation d'une aide humanitaire.